

PETIT VILLAROIS - N° 49

ETE 2015



Le Mot du Maire

Discours de Sainte Sévère

« Bienvenue à tous les élus, Conseillère Départementale, Maires, Adjoint, Commandant de la Gendarmerie Adjudant Chef Dautrey, Monsieur Gabel percepteur, les Pompiers Isnard et Raiteri, Monsieur le Curé, chers amis ».

C'est toujours avec grand plaisir que le Conseil Municipal et moi-même vous accueillons pour notre fête patronale. Le Père Benoît l'a rappelé, Sainte-Sévère est d'abord une fête religieuse. Comme nos ancêtres, nous nous mettons sous sa protection. Merci à Monsieur le Curé pour cette messe, à la chorale, à Monsieur Forzi pour l'Avé Maria, à toutes celles et ceux qui ont préparé et fleuri l'Église.

C'est l'occasion de faire le point sur la vie de notre communauté. Je voudrais lancer un cri d'alarme, aux noms des petites Communes, sur la réforme territoriale « dit la loi NOTRE » qui est entrain de vider de ses compétences essentielles. Déjà 60 % ont été transférées à la Communauté des Communes : Économie, Écoles, Petite Enfance, Voirie, Environnement, Ordures Ménagères, Éclairage public, Secrétariat de Mairie, Équipement Sportif. Aujourd'hui on veut en faire de même pour l'eau, l'assainissement, l'urbanisme. Il va nous rester la gestion du cimetière et notre mairie se transformera en musée. L'État diminue les dotations aux communes de 10% par an, et dans un même temps nous transfère des charges nouvelles : Rythmes Scolaires, Accessibilité, Détection de fumée, Participation du déficit de l'O.N.F. à hauteur de deux euros l'hectare.

Baisse des subventions, exemple : depuis trois ans le Conseil Général nous promet une subvention de quarante mille euros pour la réfection des rues piétonnes et cette année encore on nous répond qu'il n'y a plus rien. Chaque fois on nous dit que l'on sera prioritaire l'année suivante. C'est pareil pour le garage communal, pour la troisième fois l'État nous répond de renouveler notre demande l'année suivante.

Enfin, pour finir le renouvellement de notre réseau d'eau potable en 2014, nous étions assuré d'une subvention de 50 % sur une estimation de trois cent mille euros. Les compétences du Conseil Général et de l'Agence de l'Eau n'étant pas encore été définies dans la loi NOTRE, il nous faudra encore attendre l'année prochaine. On ne peut pas commencer les travaux tant que nous n'avons pas l'arrêté de subvention.

La loi prévoit aussi le regroupement des Communautés de Communes pour atteindre au minimum vingt mille habitants. Nos petites Communes vont se fondre dans la masse. Si vous n'êtes pas d'accord, lors de prochaines consultations électorales, faites le savoir.

Comme chaque année, je tiens à remercier les bénévoles qui, aux travers d'associations se dévouent pour nos concitoyens, les services de l'État, Gendarmerie, Perception, les Pompiers, le Conseil Municipal, les services communaux secrétariat et technique, nos artisans et commerçants présents toute l'année.

Je voudrais mettre à l'honneur deux jeunes femmes qui viennent de créer leur entreprise : Anne Charlotte pour le Salon de coiffure et Céline pour l'institut de beauté. Je leur souhaite de réussir et surtout de bien gérer, de ne pas confondre recettes et bénéfices, de tout prévoir, car à la fin de l'année les impôts et taxes de toutes sortes arrivent.

Merci à nos Amis Picault, ces Champenois qui chaque année nous offre du champagne de leur production. Merci aux membres du Comité des Fêtes qui se démènent pour l'organisation de la fête et autres manifestations.

Pour terminer deux infos :

Le Tour de France qui passera le 22 juillet et la démission de Chantal Caïs, Maire d'Allos et Présidente de la Communauté de Communes du Haut-Verdon Val d'Allos.

Bonne fête à tous »

André GUIRAND

PRINCIPALES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL JANVIER 2015 A JUIN 2015

AVENANT A LA CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE INTERCOMMUNAL DE MEDECINE PROFESSIONNELLE

Le Centre de Gestion a fait part des difficultés qu'il rencontre dans l'organisation, le fonctionnement et l'équilibre financier de ce service. Son Conseil d'Administration vient de prendre plusieurs décisions importantes, à savoir :

- une nouvelle organisation au 2ème trimestre 2015, centrée sur un personnel médical composé désormais de 1 médecin et d'1 infirmière au lieu de 2 médecins,
- une meilleure concertation avec les collectivités, les élus et les directions des ressources humaines,
- un nouveau mode de financement, avec une cotisation à l'agent (52 €/agent/an) et non plus à la visite et sur la facturation à un tarif horaire des visites de postes et de l'action médicale en milieu de travail.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer l'avenant concernant cette convention.

TAXE DE SEJOUR : REFORME 2015

Suite à la réforme sur les taxes de séjours 2015, les mineurs ne sont plus soumis à la taxe de séjour. Il est décidé de conserver la taxe de séjour sur les gîtes communaux au taux de 0,30 € par jour. En ce qui concerne les hébergeurs, c'est une taxe de séjour au forfait qui est maintenue.

A savoir :

Meublés 2/3 personnes	:	35,00 € par an
Meublés 4/5 personnes	:	47,00 € par an
Meublés 6 personnes et +	:	59,00 € par an
Camping - forfait de	:	914,69 € par an
Hôtel 6 forfait de	:	360,00 € par an

PAIEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DANS LA LIMITE DES ¼ DU BUDGET COMMUNAL

Monsieur le Maire rappelle les dispositions de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui autorise l'exécutif de la collectivité territoriale, avec autorisation de l'organe délibérant, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent. Le conseil municipal décide de faire application de cet article à hauteur de 171 860 € sur le budget principal et 24 950 € sur le budget de la Régie des Eaux.

DIVERS

- Il est proposé l'acquisition de parcelles situées dans le secteur « les clots » pour une superficie de 5815 m², afin d'agrandir la zone artisanale. Les propriétaires ont été consultés afin de finaliser la vente.

- L'Association Parents d'élèves Collège René Cassin de Saint André les Alpes sollicite la Commune pour une participation au voyage scolaire. Il sera envisagé, lors du vote du budget, de participer à cette demande

- R.T.M.

Le dossier complet des devis des artisans est bouclé. Il est prévu de demander des subventions auprès des financeurs habituels : Conseil Général, Conseil Régional avec le FSL et autres.

- Zone 30

A la demande des riverains du quartier du Pont de la Chasse jusqu'au quartier du Vieraron, une zone de circulation à 30 sera mise en place ainsi que l'installation d'un panneau pédagogique. Toutes les démarches nécessaires pour cet aménagement vont être demandées.

PROGRAMME D'ENTRETIEN DE LA FORET COMMUNALE PAR L'ONF POUR 2015

Les différents travaux définis n'étant pas assez détaillés, le programme sera revu ultérieurement après renseignements pris auprès de l'O.N.F.

DEMANDE DE SUBVENTION “PROGRAMME FSL 2015” POUR LES TRAVAUX GARAGE ET ATELIER POUR LES SERVICES TECHNIQUES

Il a été décidé de déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Région, dans le cadre de l'appel à projet « Fonds de Solidarité Locale 2015 » pour effectuer des travaux de transformation dans le bâtiment de l'ancienne cuisine et l'ancien réfectoire de la colonie du R.T.M. En effet, il est prévu de réaliser un garage et un atelier pour les services techniques communaux.

MOTION POUR LA SAUVEGARDE DES COMMUNES RURALES

Le conseil municipal après en avoir délibéré et par sept voix pour et deux abstentions, décide d'adopter la motion proposée pour la sauvegarde des communes rurales

MOTION DE SOUTIEN AUX NOTAIRES DE FRANCE

Le conseil municipal après en avoir délibéré et par une voix pour, sept voix contre décide de ne pas adopter la motion proposée de soutien aux Notaires de France.

TRAVAUX PRIORITAIRES AU SCHEMA DIRECTEUR D'EAU POTABLE DEMANDE DE SUBVENTIONS

Conformément au programme de travaux défini par le schéma directeur d'eau potable réalisé en 2014, il est nécessaire de poursuivre les travaux de réhabilitation du réseau de distribution qui ont été identifiés comme prioritaires. Le coût total de l'opération s'élève à 300 000,00 € H.T. Des subventions auprès du Conseil Général et de l'Agence de l'Eau vont être demandées. La maîtrise d'œuvre sera assurée par le bureau d'étude « CLAIE ».

DIVERS

Pour notre site internet qui est en maintenance actuellement, un dossier est déposé auprès d'un nouvel hébergeur.

COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2014

Ils sont approuvés comme suit :

Commune :

Dépenses d'Investissement :	564 934,68 €	
Recettes d'Investissement :	238 698,09 €	
Déficit d'Investissement reporté :	312 623,65 €	
Soit un excédent d'Investissement à reporter de :		13 612,94 €

Dépenses de Fonctionnement :	499 745,98 €	
Recettes de Fonctionnement :	683 611,83 €	
Excédent de Fonctionnement reporté :	311 583,92 €	
Soit un excédent de fonctionnement à reporter de :		495 449,7 €

Régie des Eaux :

Dépenses de Fonctionnement :	75 112,99 €	
Recettes de Fonctionnement :	79 712,26 €	
Excédent de fonctionnement reporté :	73 648,43 €	
Soit un excédent de fonctionnement à reporter de :		78 247,70 €

Dépenses d'Investissement :	49 259,00 €	
Recettes d'Investissement :	95 694,52 €	
Déficit d'investissement reporté :	69 968,96 €	
Soit un déficit d'investissement à reporter de :		23 533,44 €

VENTE TERRAIN CLOS DE BOSSE

Le Conseil Municipal donne un accord de principe pour la vente d'un terrain au Clos de Bosse, appartenant à RICHEBOIS/ALEX, permettant ainsi la construction d'une habitation (problème cahier des charges).

PROJET ARCHIVES COMMUNALES

Le Maire présente au Conseil Municipal le service intercommunal d'aide au classement et à la valorisation des archives du Centre de Gestion. Il est décidé d'établir une convention avec ce service afin que l'archiviste Madame CLAUDIA Mélanie puisse établir un diagnostic de nos archives (le diagnostic est gratuit).

DIVERS

- Il est décidé d'envoyer quelques petites gourmandises à Monsieur Calzarelli, qui fêtera ses cent ans le 17 mars.
- Il est mis en place le tour de garde pour les deux scrutins du 22 mars et 28 mars 2015, pour les élections des conseillers départementaux.
- Des documents concernant la proposition de l'aménagement des Mélèzes sont remis aux Conseillers. C'est une première ébauche d'aménagement et équipement en accueil sports nature. Il est prévu de déposer un dossier de subvention auprès de la Région dans le cadre du Leader.

TAUX D'IMPOSITION DES QUATRE TAXES DIRECTES LOCALES

Le Conseil Municipal vote comme suit les taux des quatre taxes directes locales :

Taxe d'habitation	9,50 %
Foncier bâti	6,29 %
Foncier non bâti	41,23 %
CFE	10,89 %

REDEVANCE PRIX DE L'EAU

Le prix de la redevance de l'eau reste inchangé, la taxe pollution augmente légèrement, (3 %).

BUDGET PRIMITIF COMMUNE 2015

Le Conseil Municipal approuve et vote le budget primitif de la commune.

Le montant total des dépenses et des recettes de fonctionnement s'élève à :

703 229 €

Le montant total des dépenses et des recettes d'investissement s'élève à :

944 311 €

Le budget communal est voté à l'unanimité

BUDGET PRIMITIF 2015 – REGIE DES EAUX

Le Conseil Municipal approuve et vote le budget primitif de la Régie des Eaux.

Le montant total des dépenses et des recettes de fonctionnement s'élève à :

137 340 €

Le montant total des dépenses et des recettes d'investissement s'élève à :

449 519 €

Le budget du service de l'eau est voté à l'unanimité.

BUDGET PRIMITIF 2015 – C.C.A.S

Le Conseil Municipal approuve et vote le budget primitif du C.C.A.S. à l'unanimité.

REGULARISATION DES PARCELLES DE LA ROUTE ACO DE VIAL

Le Conseil Municipal décide de régulariser l'acquisition des parcelles nécessaires pour la Route d'Aco de Vial, (délibération du 01 juin 1971) . Ces parcelles sont cédées à titre gratuit, les frais de notaire seront à la charge de la Commune.

DIVERS

Le Conseil Municipal se penche sur la problématique des stationnements anarchiques dans le village. Il est proposé que, sur la Place Saint-Blaise, des emplacements au sol soient matérialisés.

Monsieur ORTELLI Daniel présente au Conseil Municipal le projet d'un pôle Infos-Activités de Pleine Nature TRAIL VTT RANDO. Il faut rechercher un local approprié avec un bureau, une ligne Internet. Il est envisagé la possibilité d'installer le local annexe de la mairie et permettre à l'ONF/Retrouvance de récupérer un autre local.

Il est également évoqué la mise en place de la limitation de vitesse sur la portion de route Vieraron/Pradas, devant le jardin public. Cette discussion engendre de nombreux commentaires. Il est proposé de se rapprocher des services de l'Etat pour la mise en place.

ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE 2014

Monsieur le Maire rappelle l'obligation de présenter le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable annuellement. Le Conseil Municipal après avoir entendu la présentation du document par Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le RPQS pour l'année 2014. Le document est consultable en Mairie.

DEVIS TRAVAUX D'ENTRETIEN EN FORET COMMUNALE 2015

Monsieur le Maire représente le programme d'actions en forêt communale proposé par l'Office National des Forêts pour l'année 2015 pour un montant de 8 200,00 € H.T. La proposition a été revue à la baisse. Le Conseil municipal accepte ce programme par 9 voix pour et une abstention, et autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

PROJET DOSSIER SUBVENTION CABANE LES SAGNES

Monsieur le Maire présente un estimatif réalisé par le RTM, pour la restauration de la Cabane « Les Sagnes ». La rénovation de cette cabane permettrait l'hébergement du berger qui occupe actuellement le dessous de la cabane Marie-Louise. Un dossier de subvention va être déposé.

DIVERS

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'arrêté du Maire de la Commune de Pellautier et fait part de la demande de soutien à cette Commune par le Groupement de Développement Agricoles des Duyes et Bléone. Cet arrêté autorise les tirs en vue de la protection contre la prédation du loup des troupeaux domestiques. Il est décidé, après discussion et par six voix pour et quatre abstentions, qu'une motion de solidarité sera déposée.

Il a été décidé la mise en place d'une zone 30 sur une partie des routes D 202 et D 2, ainsi que la pose d'un panneau pédagogique. L'arrêté Municipal de circulation doit être pris dans les prochains jours.

Pour le projet de mettre la numérotation des maisons et des rues afin améliorer la distribution du courrier, la mairie doit demander un estimatif global pour ce projet soumis par le service Postal/Tri.

Les Infos Communales

Programme Voirie Route de Chasse

Comme chaque année, une enveloppe est dédiée au programme d'entretien des voiries communales. Pour l'année 2015 le montant de cette enveloppe est de **50 000 € attribuée par la communauté de Communes et de 25 000 € au titre du fond de concours par la Commune**. Il a été décidé de mettre la totalité de cette somme sur la route de Chasse, pour finir la restauration du tronçon manquant, du virage des anciens gîtes jusqu'au dessus du « Foulon » localement la dénomination de cet endroit précis est « Le ribas de l'Evesque ».

Les travaux ont eu lieu fin juin avec un nouveau procédé de broyat des matériaux sur site et un mélange de ciment liquide qui ont permis de stabiliser le fond. Ensuite un bicouche permettra l'imperméabilisation de la surface. Enfin, on peut aller à Chasse, sans traverser les passages récurrents de boue. Ces travaux sont fortement appréciés par les usagers (les voitures aussi)....

Nous espérons pouvoir encore dégager cette ligne budgétaire l'année prochaine . L'amélioration et la sécurisation de notre voirie communale ne sont pas terminées. Actuellement un bureau d'étude est sollicité par la Communauté de communes pour redimensionner les kilométrages de voiries communales des six villages de la vallée.

Quartier de Tête Canalisation de l'eau

Il a été réalisé des travaux de curage dans les anciens canaux de la Fonfine jusque sous le village afin de réguler les eaux « vagabondes », résurgences de sources. L'entreprise NICOLAS Mathieu a été mandaté par la commune pour effectuer l'entretien de ces canalisations. L'écoulement de l'eau ainsi récupérée peut être amené du vieux conduit souterrain en pierres plates vers le « Tonc ». Dans le futur, ces installations permettront l'arrosage des cultures.

Sentiers de Randonnée

Ce printemps, d'importants travaux d'entretien sur les sentiers de randonnée répertoriés dans la carte de la Communauté de Communes, notamment le panoramique situé en face Chasse, ont été entrepris pour sécuriser le passage difficile.

Sur le chemin des Fubis, la mini-pelle a refait le chemin dans la traversée des « Robines » pour arriver au quartier de Tête. Plusieurs points délicats ont été améliorés. Sur la vallée, il y a plus de trois cents kilomètres de sentiers balisés à entretenir. Le financement se fait en partie par le Conseil Général et la Communauté de Communes. La commission sentier recense les travaux à engager après chaque dégradation hivernale.

Nouvelle activité sur notre Commune : une base départementale de Trail est mise en place avec plusieurs parcours balisés. Nous donnerons plus d'explications lorsque nous aurons finalisé ce concept actuellement très porteur dans le monde des traileurs (coureurs en montagne). Marché en forte progression à deux chiffres chaque année. Ce n'est pas seulement un sport tendance, mais une nouvelle approche, sportive de la nature sur des chemins existants.

Les Félibres de Sisteron

Le dimanche 28 juin « les Félibres de Sisteron » ont organisé une sortie dans le Haut-Verdon. Le matin, une trentaine de participants sont arrivés en car pour la découverte du village à travers le chemin des Oratoires. A l'issue de cette visite un apéritif était offert, le repas a été pris au Martagon.

L'après-midi au programme, c'était le musée de Colmars, ces bas alpins de Sisteron ont été agréablement surpris par la richesse et la diversité de notre patrimoine. A titre d'échange et de bons procédés, les félibres vont participer avec le groupe de danseuses et de musiciens à la sortie Amountagna du dimanche 2 août.

Un grand merci à Mme Florence Isnard, initiatrice de cette activité, grande passionnée de musique, danses provençales et experte dans notre belle langue d'oc !

SIVU des Berges Qu'es Aco !!!!!

Chasse	Tronçon n° CH 2	Traversée de Villars-Colmars et confluence	2 250 m
--------	-----------------	--	---------

Limites	Du pont-gué à la confluence
Commune	Villars-Colmars
Masse d'eau	FRDR 10930
Nature des travaux	Restauration Entretien
Travaux spécifiques	Fiche travaux CH 2



Etat des lieux



Ripisylve de la Chasse en aval du pont-gué



Végétalisation de l'espace intra-digues, aval du tronçon



Isle amont pont de Villars - crue printemps 2013



Isle en amont du pont de Villars - octobre 2013

La Chasse prend sa source au pied du massif de Caduc et draine de nombreux affluents en zone d'alpages avant d'entrer dans une vallée encaissée. En aval du hameau de Chasse, le cours d'eau emprunte des gorges rocheuses jusqu'au pont-gué, avant de traverser le village de Villars-Colmars et de rejoindre le Verdón.

Sur ce tronçon, à partir du pont-gué, la ripisylve est équilibrée et bien entretenue : saules arbustifs, strate arborescente composée d'aulnes, bouleaux, frênes, érables mélangés aux résineux (pins sylvestres). Elle est naturellement instable en raison du substrat constitué d'alluvions grossières et de blocs.

En effet, la Chasse est un cours d'eau à caractère torrentiel qui présente des risques importants liés aux crues (fortes capacités de charriage). La dynamique d'érosion de ce cours d'eau s'observe en plusieurs endroits : érosion en RG qui menace le route de la Chasse ; plus en aval, sapement des berges en RG le long du parcours de santé ; en amont immédiat du pont de Villars, une anse d'érosion s'est formée en RD en raison d'une isle exhaussée et végétalisée en RG.

En aval du pont de Villars-Colmars, les berges sont totalement endiguées (enrochements) et une végétation parfois arborescente s'est développée dans l'espace intra-digues.

Enjeux	Objectifs de gestion
<ul style="list-style-type: none"> - Hydraulique : pont de Villars-Colmars, pont de la D908, enrochements - Inondations : zone urbanisée de Villars-Colmars - Usages : pêche, parcours de santé en RG - Naturel et piscicole (réservoir biologique) 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Limiter les apports de bois en aval ✓ Eviter l'érosion ✓ Favoriser les écoulements ✓ Entretien des ouvrages de protection

Définition des travaux

RESTAURATION >>> Voir fiche travaux CH 2

- Essartement de l'isole en amont du pont de Villars-Colmars pour limiter l'érosion de berges en RD en amont immédiat du pont.
- > Intervention mécanisée

ENTRETIEN

- Entretien intensif de la végétation : abattage des arbres affaiblis pour limiter les apports de bois, recépage sélectif ; enlèvement des embâcles pour assurer la stabilité des berges, traitement de la végétation dans l'espace intra-digues pour favoriser les écoulements dans la traversée de Villars-Colmars.

GESTION DES ISLES (entretien)

- Recépage de l'isole en amont du pont de Villars.

Mode de gestion

Entretien intensif tous les 2 à 3 ans

Programmation

Travaux	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Restauration : dévégétalisation de l'isole en amont du pont de Villars			x					
Entretien intensif	x		x				x	

Période de réalisation

Printemps, automne

L'entretien des berges est à la charge des propriétaires selon la réglementation en vigueur. Face au désengagement de certaines personnes, la mise en place des programmes d'aménagement a été nécessaire depuis plusieurs années.

Échos du village

« Le Printemps est arrivé....La Belle Saison »

Plusieurs heureux événements sont venus égayer la vie du Village.

Le 24 mars à Digne-les-Bains, Jeanne a pointé sa jolie frimousse, elle comble de joie ses parents Eloïse Baglioni et William Esmingaud et leur grande famille réunie autour du berceau.



Pour Florence et René Bourrelly du quartier de Tête, ce mardi 24 mars est un joli doublé avec l'arrivée au monde à Digne de Léna une petite brunette au foyer d'Alexandre et Cécile Laurens, suivie de très près par la naissance à Manosque de Jules, premier né pour Claire et Christophe Borner, et premier petit-fils aussi pour Martine et Michel au quartier de la Foulerie.





Le cercle de la famille s'agrandit le 04 avril la veille de Pâques est né à Digne-les-Bains, Oscar, une arrivée sur les chapeaux de roues !!!! au foyer d'Isabelle et Jérôme Blache .



La dernière née se prénomme Zélie, elle a vu le jour le 27 juin, elle fait la joie d'Émilie Perot et Benoît Blache, et l'ensemble de la famille.

Une nouvelle petite-fille après Aria l'aînée, Nadine et Patrick Séréna sont heureux de la naissance de Lucy, le 25 juin à Pertuis, au foyer de Nans et Élisabeth.



Andréa est né à Hyères le 17 juillet, aux premières heures de la Saint Sévère. Premier arrière petit-fils pour Lucienne et Bruno Bertelli-Bonnet, il fait la joie de leur grande famille

Mariage

Le 20 juin, à Colmars-les-Alpes Rémi Blanc et Stéphanie Laurens se sont dit Oui....en présence de leurs enfants et de leur famille.

Réussite scolaire

Réga Pauline a passé avec succès le Brevet des Collèges.

La Municipalité adresse toutes ses félicitations aux familles.



Décès

Hameau de Chasse

Gimenez Sylvette

Fondi Jacky

Deux personnes attachantes qui ont marqué la vie du village de Chasse pendant de nombreuses années. La famille Gimenez précurseur de la grande équipe de Grans, puis les Fondi qui ont racheté le joli petit chalet de « Clolus » au dessus du hameau.

Personnes très sympathiques avec lesquelles les rapports étaient les plus cordiaux ; bien-sûr nous gardons en mémoire ces amis disparus.

Au Village

Nous avons appris le décès de Mme Roman Laurence, née Brun, à Toulon ce printemps. Elle a habité avec sa famille « La Forge » du nom de sa maison familiale. C'était une famille de forgeron «les Pillafort » du nom du Grand Père.

Mme Roman et son époux passaient chaque vacances à Villars, été comme hiver. On l'appelait communément « Poupette », personne très active auprès des Amis de Villars.

Monsieur Silve Pierre est décédé le 27 mai à l'âge de 80 ans, trois mois après la disparition de son épouse. Voilà une famille qui disparaît du village où ils avaient fait le choix de s'installer comme maçon. Ils ont acheté le « Foulon » à Gaston. M. Silve a fait d'importants travaux de rénovation. Le matin, les deux enfants prenaient le car à l'embranchement de Chasse pour aller à l'école de Colmars. Ensuite, ils ont bâti cette très jolie maison d'habitation au village. M. Silve, passionné de pêche au début de sa carrière, puis le temps est devenu précieux comme tous les artisans, il a travaillé dur. C'était un homme très discret. Nous sommes très touchés par le départ de ce couple. Nous exprimons notre témoignage de sympathie auprès de ses enfants, Jean-Paul et Isabelle et de ses petits-enfants.

Monsieur Todorov Toshko a disparu subitement suite à une piqûre de guêpe. Venu s'installer discrètement à Villars, Todorov avait fait la connaissance des villageois, on le voyait souvent sortir ses plantes sur le mur de la place de Saint-Blaise pour les arroser. Avec sa compagne ils entretenaient une vie dans ce quartier. Encore des volets fermés !

Madame Jeanne Bernardeschi est décédée le 18 juillet 2015 à Nice, à l'âge de 75 ans. La famille Bernardeschi précurseur du tourisme d'été d'après-guerre, locataire chez Mme Trotabas à Tête pendant de longues années, de 1948 aux années 1970, fut une des premières familles résidentes du bâtiment du Suisse en 1974, avec pour voisins M. et Mme Aimé. Mme Jeanne Bernardeschi s'est mariée en 1960 avec Jean-Paul. Depuis cette date on la voyait régulièrement à Villars, c'est dire si les Bernardeschi sont des fidèles du Village. Jean-Paul a fait un mandat de conseiller municipal. A son époux, ses deux fils Jean-Marc, Michel et toutes leurs familles, nous présentons nos plus sincères condoléances.

De Marseille nous avons appris le décès de Monsieur SLIMOVICI Serge, résident à Pied de Roche. M. et Mme Slimovici ont été les premiers à avoir construit leur chalet, au tout début du lancement du lotissement, il y a près de quarante ans.

Monsieur Slimovici s'est intéressé à l'histoire locale de la deuxième guerre mondiale. Madame s'est énormément investie dans la restauration et l'entretien de l'Église et de la Chapelle Saint-Blaise. Habitant une partie de l'année, on voyait tous les matins M. Slimovici, dans les allées de la mairie, promenant son petit chien noir. Pied de Roche a perdu son résident doyen.

La Municipalité présente ses sincères condoléances aux familles.

Des abeilles dans nos murs Les Ruches Placards du Haut Verdon



Depuis le néolithique l'Homme a appris à récolter le miel que les abeilles avaient déposé dans un creux de rocher, un tronc d'arbre dans toute cavité à l'entrée resserrée. Rapidement lui est venu l'idée de couper et d'amener près de l'habitat le morceau de tronc qu'elles habitaient ou de construire un abri d'écorce, de paille ou de poterie dans lequel elles pouvaient s'installer. Dans le Var, les bruscs (ruches) de liège, ont très rapidement eu la faveur : le matériau étant abondant et ne demandant que peu de travail pour obtenir un cylindre couvert d'une pierre plate constituant une ruche légère, isolante et accueillante, pourvu qu'elle ne soit ni trop grande ni trop petite (40 litres environ)

Dans le Haut Verdon, les pieds de mélèze souvent creux, donnaient une ruche tronc, lourde mais appréciée, placée dans des ruchers couverts ou sur de petites restanques à flanc d'un rocher bien exposé. Elles pouvaient donner tous les deux ans quelques kilos de miel et un kilo de cire pour les cierges de l'église.

Comment l'idée est-elle venue de leur construire un logis dans l'épaisseur de nos murs. Il est certain que faute de bois nos constructions sont de pierres à double parement montées au safre (sable argileux). Dans certains cas, les loirs ont vite fait de venir habiter ces murs éliminant le safre. La cavité ainsi formée, si elle était suffisamment grande, a pu fortuitement être occupée par des abeilles. Ou, est-ce par l'observation d'un essaim installé dans une meurtrière obstruée comme dans les remparts de Colmars ou dans un trou de boulin (cavité laissée dans les murs par les échafaudages), comme dans le chevet de l'église de cette même ville ? Qui a donné l'idée ?

En tout cas presque toutes les maisons anciennes de la vallée présentent, le plus souvent dans la façade sud, des cavités de 80/40/20 cm environ communiquant avec l'extérieur par une fente prolongée par une lauze dépassant de quelques centimètres de l'aplatissement de la façade : fente parfois réduite au plâtre pour ne présenter que quelques trous afin d'empêcher les rats de venir se régaler. Voir haut de la photo.

A l'intérieur un châssis vertical formé d'un croisillon de bois délimite 4 ouvertures en damier fermées chacune par un bout de planche. Il était complété par un croisillon horizontal en petits bois placé à mi-hauteur. La cavité était doublée intérieurement par une caisse en bois mince. Ce n'est que très rarement que ce dispositif subsiste car, confort moderne oblige on a eu vite fait de le transformer en « fenestroun ». Voir bas de la photo.

A vous de rechercher en parlant avec les voisins ceux qui ont conservé en totalité ou en partie cet habillage

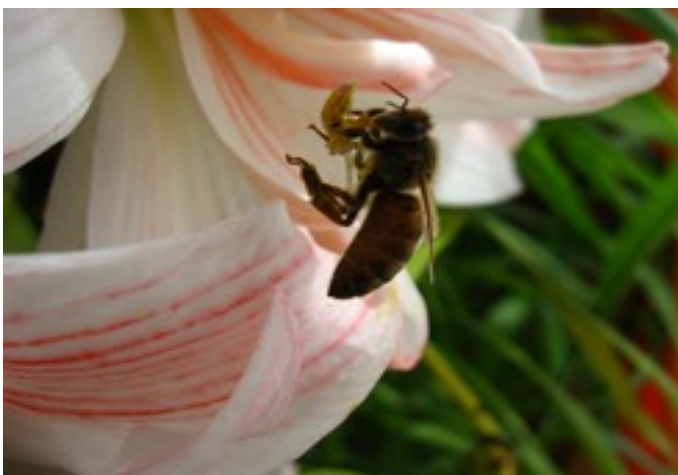
Ce dispositif permettait une cueillette sélective :

- En haut en fin d'été ou en début de printemps on pouvait prélever quelques rayons de miel
- En bas c'était en début de printemps que l'on châtait les ruches (« crestade ») pour faire une première récolte de cire. L'obscurité de la pièce permettait, quand les abeilles sortaient, de travailler sans trop se faire piquer. Naturellement il ne fallait pas tout prendre pour qu'elles aient de quoi vivre et pour qu'elles aient la volonté de reconstruire et non de désertier

J'ajouterais que, même à travers les planches la chaleur de la ruche (36°) quand il y avait du couvain, devait permettre de se réchauffer les mains. Le nombre de « placards » dépendaient de la taille de la façade et de l'envie du propriétaire : à Aco de Gravier, une maison de village en comptait 5, dans ma petite maison une seule, abandonnée depuis longtemps, l'ouverture aurait donné sur le balcon.

D'après mes recherches, ce type de ruches n'est connu que dans le Haut-Verdon. Nous aurons l'occasion de reparler de tout cela l'an prochain pour la journée de l'abeille, comme nous l'avons fait en 2014.

Je vous souhaite d'aimer ces petites bêtes en vous rappelant que sans elles l'humanité n'aurait plus que 3 ans à vivre comme l'aurait soi-disant dit Einstein



J. POUJOL

Écoutez mes agneaux,
Écoutez comme c'est beau"
Jolie fleur de pa pa pa
Jolie fleur de papillon

Composé par Jean Constantin et chanté entre autres par la toute jeune Annie CORDY.
Mais quel rapport avec un article dans le PETIT VILLAROIS ?

Par sa position géographique, le Haut Verdon, mélange de climat Méditerranéen et Alpin, est un haut lieu de biodiversité qui génère une faune et une flore particulièrement riche et variée.

Une belle illustration en est : les papillons.

Leur période de vie est éphémère, mais ils trouvent ici les végétaux qui les attirent et favorisent leur développement. Les spécialistes estiment pouvoir identifier à plusieurs dizaines le nombre d'espèces diurnes et plus de trois cents nocturnes.

Conscientes des menaces qui pèsent sur l'existence des papillons de nombreuses associations dans notre département ont décidé d'agir au niveau scientifique et pédagogique pour protéger de manière active ces insectes dans les Alpes de Haute Provence.

Ces associations préconisent quelques actions simples à la portée de chacun.

Notamment, en cette période de début d'été, il est recommandé de laisser grandir et pousser l'herbe partout où cela est possible et ne pas la couper. Elle constitue un milieu favorable au développement de ces magnifiques insectes.

C'est la raison pour laquelle il a été décidé, pour l'instant, de ne pas procéder à une tonte de l'herbe sur certains bords de route de notre commune, (ce n'est pas par négligence.) Que chacun se rassure elle interviendra dans les jours à venir. La préservation de la planète est l'affaire de tous, et je suis sûr que cette modeste participation sera comprise par chacun d'entre nous.

<http://www.proserpine.org/papillons.php> un site qui peut vous aider à identifier les espèces.



Désolant



Que peut-on faire de plus ?

Deux déchetteries sont à notre disposition à moins de 10Km et ouvertes cinq jours par semaine. Vous avez la possibilité de téléphoner à la mairie qui viendra faire prendre vos encombrants.



Des containers enterrés, propres et esthétiques.
ET POURTANT !!!

A voir comment ils la considèrent, je me demande parfois si certains méritent vraiment d'habiter une vallée aussi belle.

Richard DALLOZ

Le Tour de France est passé par là

Moment de liesse générale depuis le camping au quartier du Bois Joli !!!!!
Les supporters ont manifesté leur enthousiasme tout le long du trajet.



Revue de Presse

VILLARS-COLMARS

«Cé au poil jusqu'au bout des ongles»



Oui c'est le nom de l'institut de Beauté que vient d'ouvrir une enfant du village Céline Réga Revest fille de Solange et André Revest. Estimée ici par tous, elle est la nièce d'André Guirand le maire de Villars son institut de beauté est situé au rez de chaussée de la maison Gaston en bas de la montée St François. Régine esthéticienne soins du visage, épilation, beauté des mains et des pieds, maquillage et ongles.

C. R.

ZOOM SUR Villars-Colmars



Les fleurs devant le bureau de tabac. Cette année encore, chez Régis et Corine, au "Suisse", la journée s'est déroulée dans une ambiance joyeuse et amicale. On pouvait trouver sur la place, devant son magasin, un étalage de fleurs, plants de légumes et autres rosiers d'une qualité exceptionnelle... Et les acheteurs venus depuis La Foux d'Allos jusqu'à la Batie de Thorame Basse ont eu le plaisir de se rencontrer et de faire la causette. Jeunes et moins jeunes ont fait changer le cours de la vie en une journée magnifique.

/ PHOTO F.R.

Une Ascension féérique du chemin antique jusqu'à la Croix du Puy

Venus du village de Villars mais aussi d'un peu partout dans la vallée du Haut-Verdon, les pèlerins ont tout d'abord rejoint le père Alain Benoit sur le parvis de l'église de la Transfiguration où avaient lieu la bénédiction et le départ de la procession.

Une procession qui suivait le chemin antique tout en respectant les arrêts "pierres de rogation" en pleine nature, au milieu des pensées sauvages et des rododendrons.

Une fois tout là-haut, on pouvait découvrir ce ciel si pur où se dresse la croix du Puy qui domine toutes les vallées à 1600 mètres d'altitude.

Les pèlerins se sont réunis autour de la Croix pour la bénédiction du terroir, suivie de la messe en plein air célébrée depuis l'autel en pierres de l'ancien temple érigé, il y a de nombreuses années, par un enfant du pays, Nicolas Dalmasso. On notait la présence de nombreux



Une fois arrivés au sommet, à 1600 mètres d'altitude, les pèlerins ont eu droit à une messe et une bénédiction. / PHOTO F.R.

enfants même Dédé Revest, l'ancien garde forestier était venu du Var et en profitait pour vérifier les plantations de mélèzes auxquelles il avait procédé il y a de très nombreuses années. Solange, "la Villaroise", disait s'étonner chaque année de la

beauté de ce site féérique... Après l'office religieux, chacun a pu tirer le pique-nique du sac à dos et la bonne humeur bien connue des Villarois faisait de cette journée un moment de vie qui restera inoubliable.

F.R.

SERVICES MEDICAUX ET D'URGENCE

CABINET MEDICAL

Docteurs SKRZYPEK et BOURDIN

Pôle de Santé à Colmars-les-Alpes
04.92.83.43.20 – Le week-end : Le 15

CABINET DE KINESITHERIE

Pôle de Santé à Colmars-les-Alpes
04.92.83.03.89 – 06.80.40.14.30

INFIRMIERES

Mme THIL : 04.92.83.45.86 Cabinet Pôle de Santé à Colmars-les-Alpes
Mmes BARTHELEMY et LANTELME : 04.92.83.14.39 – 06.03.48.23.05
Cabinet Pôle de Santé à Allos

DENTISTE-M. MANE – sur rendez-vous

Pôle de Santé à Colmars-les-Alpes
04.92.83.00.73

PHARMACIE- M.BLANC- Pôle de Santé à Colmars-les-Alpes

04.92.83.40.29

TAXI – M. BLANC

04.92.83.95.90 – 06.87.00.35.16 – 06.30.18.89.82

SECURITE

Gendarmerie - 04.92.83.40.20 ou 17
Pompiers – 18 ou 112

SERVICES ADMINISTRATIFS VILLARS-COLMARS

AGENCE POSTALE COMMUNALE

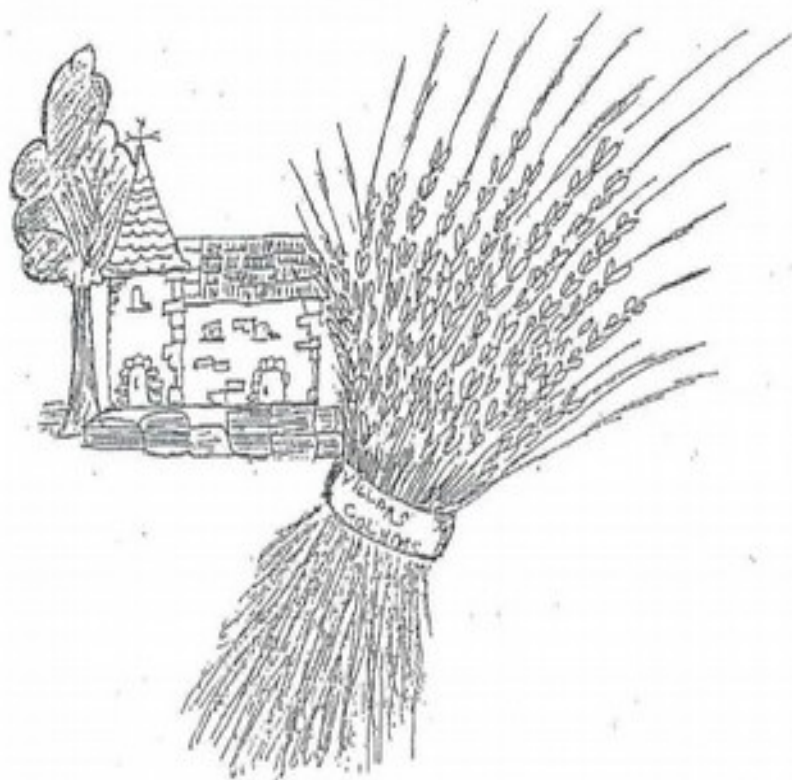
Du 1^{er} janvier au 31 décembre
Du lundi au samedi de 9 h à 12 h
Levée du courrier 11 h 45 – Téléphone : 04 92 89 12 27

MAIRIE

Secrétariat ouvert au public :
Lundi de 14 h à 17 h
Jeudi et Vendredi de 8 h 30 à 12 h
Tél. : 04.92.83.43.01 – Fax : 04 92 83 30 79

ONF

Maison forestière – 04.92.83.41.50



Ceci est
l'Emblème de notre Village.
C'est par ce Blé que naquit
Villars